



RAPPORT ANNUEL

2017

Table de matières

I. **Rapport du président**

- I.1 Activités de Vitival en 2017
- I.2 Contrôles PER et Certificat
- I.3 Vitiswiss et Label Vinatura
- I.4 Activités 2017
- I.5 Conclusion

II. **Rapport de la Commission Technique**

- II.1. Année viticole 2017
- II.2. Programme d'activité
- II.3. Produits phytosanitaires et techniques d'application
- II.4. Exigences PER et Certificat Vitiswiss

RAPPORT DU PRÉSIDENT

I.1. Activités de Vitival en 2017

Les 6 techniciens engagés au sein de l'association ont soutenu les différents groupes lors des 3 contrôles phytosanitaires, ainsi que pour un contrôle relatif aux jaunisses de la vigne.

Hormis ses tâches régulières, l'association Vitival s'est consacrée au suivi de la mise en œuvre du projet VitiSol ainsi qu'au lancement de la plateforme « orientation bio », dont l'idée est de sensibiliser des personnes à une viticulture sans intrants de synthèse. Le comité s'est réuni 6 fois pendant l'année, le groupe de pilotage du projet VitiSol ainsi que celui de cette nouvelle plateforme, se sont eux retrouvés à 5 reprises.

En tant que nouveau président je tiens à remercier l'ensemble des membres du comité et de la commission technique pour leur présence aux réunions, leur participation toujours constructive ainsi que leur soutien.

Chefs de groupe et formation continue

Les chefs de groupe se sont réunis à deux reprises. En fin novembre, la matinée a permis un échange d'idée sur l'appui technique des groupes par les techniciens, la nouvelle plateforme « orientation bio » ainsi que sur le plan d'action national/cantonal et les contributions pour la réduction des PPH. Pour clore cette réunion Monsieur Jean-Laurent Spring d'Agroscope nous a parlé de l'alimentation minérale de la vigne, ses qualités ainsi que des accidents physiologiques.

Pour la plateforme « orientation Bio », le Valais a été divisé en 6 groupes suprarégionaux allant de Martigny jusqu'à Turtmann. Près de 70 participants se sont retrouvés à plusieurs reprises pendant la saison et ont abordé les sujets autour d'une viticulture sans intrants de synthèse allant de la problématique des traitements phytosanitaires, jusqu'au défi d'une viticulture sans herbicides. Cette collaboration entre Vitival et Bio Valais est importante et cette plateforme s'inscrit dans une démarche globale en vue de répondre aux attentes des vignerons et des consommateurs et en vue d'une viticulture durable en Valais.

Je tiens à remercier tous les chefs de groupe pour leur engagement quotidien pour notre association ainsi que toutes les personnes participant à ces nombreuses séances nécessaires pour mettre au point ces projets et ces plateformes.

Cette année, 131 personnes (84 en 2017, 77 en 2015, 81 en 2014, 71 en 2013) ont participé aux divers cours de formation continue proposés. Pour 2018, un choix de 14 cours en français est à disposition des membres.

Pour le projet VitiSol, deux journées de formation continue ont été proposées sur les thèmes des engrais verts ainsi que sur la biodiversité dans le vignoble Valaisan.

Exploitation durable des sols viticoles en zones sèches, projet « VitiSol »

En 2017, le projet VitiSol comptait 162 participants pour une surface totale de 469.7 hectares. Eric Perruchoud, responsable du projet VitiSol, reviendra en détail sur la situation actuelle ainsi que sur l'évolution possible du projet pour la période finale de cette année ainsi qu'au-delà.

Les échanges d'expérience et les contacts fructueux entretenus avec les viticulteurs dans le cadre de ce projet sont très bénéfiques. Grâce à l'intérêt et la motivation de tous les participants ainsi que leurs échanges d'expérience il est possible de développer une vision respectueuse et responsable de la gestion durable de nos sols et par conséquent de nos terroirs viticoles. Ce projet est certes aussi à la base du succès connu en 2017 par la plateforme « orientation bio ».

I.2 Contrôles PER et certificat

PER 2017

En 2017, le respect des exigences PER a été contrôlé sur 364 exploitations. Au total, 23 manquements ont entraîné une sanction. Comme habituellement, les remarques les plus fréquentes concernent les documents incomplets notamment l'absence d'analyses de sol et les relevés de structures ainsi que le non-respect des bordures enherbées le long des chemins.

Début septembre 2017, les références de 883 exploitants ont été transmises par Vitival à l'Office cantonal des paiements directs.

Dans le cadre des contrôles PER 46 exploitations ont été contrôlées concernant la qualité paysagère.

Certificat Vitiswiss DD

162 exploitations ont été contrôlées en 2017, dont 109 exploitations pour les PER et le Certificat ainsi que 53 exploitations uniquement pour le Certificat.

Sur 182 demandes (en 2016 182, 209 en 2015, 187 en 2014, 276 en 2013), 177 exploitations ont répondu aux exigences, ce qui représente un taux de réussite de 97%. Le nombre d'exploitations faisant le Certificat reste ainsi stable par rapport à l'année précédente.

Autres contrôles:

En plus des contrôles ordinaires nous avons contrôlés 72 exploitations participant au projet VitiSol.

I.3. Vitiswiss DD et Label Vinatura® DD

Le comité de Vitiswiss s'est réuni à Berne à 7 reprises. L'assemblée générale, organisée par la section de la Suisse alémanique en 2017, s'est déroulée à Osterfingen dans le canton de Schaffhouse.

Les activités du comité ont été à nouveau très variées avec le programme d'activité suivant :

- Actualisation du système de développement durable
- Evaluation et réductions des résidus des produits phytosanitaires par des mesures vitivinicoles ou autres
- Meilleure synergie entre les régions sur la gestion du label et de son contrôle et mise en valeur du label VINATURA DD
- Suivi des relations avec toutes les organisations de la branche (OFAG, SWP, etc.)
- Recherche de partenaires financiers
- Collaboration avec IP-Suisse
- Améliorer la visibilité de notre système du développement durable au près des principaux acteurs (distribution, producteurs, cavistes)
- Actualisation des PER 2017
- Favoriser les contacts avec les autres systèmes de production

Exigences PER et directives Vitiswiss DD 2017

Pour l'année à venir, seules quelques petites modifications des PER ont été apportées. L'une d'entre elle concerne l'enregistrement de certaines données qui ne seraient plus obligatoire si le canton dispose de données GIS mises à jour. Des précisions ont été apportées concernant l'usage des produits phytosanitaires le long des cours d'eau et biotopes. Pour plus d'informations veuillez consulter le site internet www.vitival.ch

Label Vinatura® DD

Le nombre d'exploitations valaisannes utilisant le label Vinatura® DD reste stable. Cette année 16 demandes ont été enregistrées (16 en 2016, 27 en 2015, 16 en 2014, 16 en 2013, 13 en 2012). Le volume de vins labellisé s'élève à 182 vins (162 en 2016, 144 en 2015, 163 en 2014, 138 vins en 2013), ce qui correspond à un volume de 604'000 litres (450'219 litres en 2016, 615'925 litres en 2015, 615'000 litres en 2014). Ces chiffres sont réjouissants, mais il faut s'attendre à une diminution en 2018 suite aux importants dégâts de gel de 2017.

Je continue à vous encourager d'adhérer à la démarche du développement durable de Vitiswiss : l'obtention du certificat et surtout la finalisation à travers le label Vinatura® DD. Je reste persuadé que seul un esprit fédérateur « Vinatura® DD » pourra sensibiliser les consommateurs et nous permettra de mieux communiquer sur le savoir-faire d'un travail de qualité dans nos vignes tout en respectant notre environnement. Peut-être que la collaboration avec IP-Suisse peut nous ouvrir des portes et permettra une communication plus simple. Le consommateur devra néanmoins se retrouver dans cette jungle de Labels et il reste beaucoup de travail à faire sur la communication de ce Label.

I.4. Activités 2017

Exploitation durable des sols viticoles en zones sèches : Projet VitiSol.

Avec l'année 2017 le projet VitiSol est rentré dans son trimestre final. Le comité de pilotage a mis au point l'une ou l'autre nouvelle mesure qui s'ajoutera aux mesures existantes et permettra d'élargir le choix de mesures, notamment quand il s'agit de replanter une vigne. L'objectif vise de renoncer aux herbicides pendant 3-4 ans après la plantation d'une vigne grâce à des nattes qui ne laissent pas pousser d'herbes autour des ceps. Des informations plus détaillées vous seront transmises par le responsable du projet.

Certificat Vitiswiss – Développement Durable

Afin de valoriser le nouveau système « Développement durable » mis en place par Vitiswiss, une demande de contributions au système de production a été faite à l'OFAG. La version finale, influencée par le nouveau plan d'action national visant la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires, donnera la possibilité d'obtenir des contributions si des efforts sont fait aux niveaux des non-recours partiel ou total aux herbicides ainsi qu'au non-recours aux fongicides présentant un potentiel de risque particulier.

Organisation des contrôles Certificat

Les cours de formation continue obligatoire pour les contrôleurs ont eu lieu le 22 juin 2017 pour les contrôleurs francophones et le 29 juin à Salquenen pour les contrôleurs germanophones. Un accent particulier a été mis sur le contrôle des zones tampons des cours d'eau.

Autres activités

Le groupe orientation Bio a organisé une journée de synthèse en novembre 2017 à Châteauneuf, afin de faciliter la planification de cette année et être à l'écoute des attentes des participants.

I.5. Conclusions

L'année 2017 a été très affectée par les épisodes de gel de mi-avril et les dégâts occasionnés dans le vignoble Valaisan. Mais il s'inscrit également comme l'un des plus chauds depuis le début des relevés météorologiques. Ces conditions extrêmes enregistrées durant la saison viticole ont eu une grande influence sur la récolte. Heureusement l'état sanitaire irréprochable du vignoble a permis de récolter des raisins de très haute qualité.

Avec une nature de plus en plus extrême, les contrôles phytosanitaires effectués en groupe et soutenu par les 6 techniciens ont à nouveau constitué les bases solides nécessaires à la résolution des problèmes phytosanitaires dans le vignoble. La sécheresse ainsi que les températures parfois caniculaires pendant l'été et l'automne nous ont de nouveau sensibilisés à la question de l'irrigation.

Différents thèmes d'actualité ont marqué cette année 2017 :

- le glyphosate : pas une semaine sans des articles dans les médias avec beaucoup de polémique, un théâtre de bataille scientifique et des conflits d'intérêts.
- la problématique des bordures d'eau, donc la protection des eaux superficielles avec différents reportages, donnant une mauvaise vue sur la viticulture du Valais.
- la Flavescence Dorée avec le début de la lutte obligatoire sur une partie du vignoble de Fully.
- le nouveau plan d'action national sur la réduction des produits phytosanitaires avec des contributions proposées pour la réduction ou l'abandon des herbicides et/ou des fongicides présentant un potentiel de risque particulier.
- Finalement la mise en place de la plateforme « orientation bio » : celle-ci se place entre le développement durable et le Bio. Il est important d'offrir cette plateforme à des personnes qui sont très sensibles à toute la problématique des produits fongiques de synthèse, des herbicides, des résidus, etc. Vous le savez tous aussi bien que moi qu'en Agriculture on ne peut pas vite sauter du mode A au mode B. De petites étapes sont nécessaires, et cela prend son temps, surtout dans notre vignoble avec beaucoup de contraintes. Chacun de vous connaît ses vignes, ses sols et le caractère de ses parcelles et chacun de vous sait si oui ou non il peut faire un effort à tel ou tel endroit. En vue de cette démarche, le projet Vitisol, vous a donné pendant les 5 dernières années la possibilité d'expérimenter avec des méthodes tel que l'enherbement, le travail du sol, l'utilisation d'engrais verts de composts, etc. etc.

Rester inactif et peut-être (ou voir même certainement !) un jour devoir réagir par force obligatoire n'est à mon avis pas la bonne solution.

Défendre d'un côté une production intégrée et développement durable sans fermer la porte à ceux qui veulent aller plus loin : un grand défi pour Vitival qui faudra gérer avec discernement.

Je vous remercie de votre attention, je souhaite bon vent à tous nos projets, et vous adresse mes meilleurs vœux pour la saison viticole 2018.

Le Président
Stéphane Kellenberger

II. RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

II.1. Année viticole 2017

Le millésime 2017 restera dans les annales comme la plus faible récolte depuis 1966 (33% inférieure à la quantité moyenne des 10 dernières années). Les aléas climatiques suivants expliquent ce résultat :

- Gel de printemps survenu du 19 au 21 avril sur environ 2'000 ha de vignes fortement endommagées, soit 40% du vignoble ; la température au sol minimale enregistrée à Sion est -8,1°C le matin du 20 avril (Météosuisse) ; après un débourrement très précoce de nombreuses parcelles avaient déjà atteint le stade phénologique F (53) ;
- Violent épisode de grêle le 1^{er} août sur les hauts de Savièse et Conthey (environ 50 ha touchés dont certaines parcelles endommagées à 100%) ;
- Canicule estivale (T moyennes de juin à août enregistrées à Sion, supérieures de 2,6°C par rapport à la norme 1981-2010 ; les températures ont atteints à 38 reprises en 3 mois la barre des 30°C à Sion (max = 36,9°C le 3 août)), doublé d'une période très sèche avant et pendant les vendanges (30 mm du 12 août au 30 septembre), ayant favorisé l'évaporation du jus dans les baies.

Côté parasitaire, la pression est généralement demeurée faible, excepté des traces de mildiou sur grains (rot brun) apparues vers le 10 juillet dans la région de Ardon – St-Léonard, et autour du 20 juillet dans la région sierroise.

La vendange fut d'excellent état sanitaire, mais de maturité souvent irrégulière, conséquence du gel de printemps.

Les mesures de lutte visant l'éradication du 1^{er} foyer de **flavescence dorée** en Valais découvert en 2016 à Fully ont été mises en œuvre. Aucun cep atteint de flavescence dorée n'a été trouvé en Valais en 2017.

Le projet VitiSol « Utilisation durable des sols viticoles en zone sèche » se poursuit : 476 ha inscrits par 163 exploitants (soit une augmentation de 61 ha et de 9 exploitants en 2017).

Le rapport annuel de l'Office cantonal de la viticulture développe certains aspects mentionnés ci-dessus. Consultable sur internet dès avril (<http://www.vs.ch/agriculture> > Viticulture), il contient également d'autres informations viti-vinicole en lien avec le millésime écoulé.

II.2. Programme d'activité

Activités des groupes régionaux (28 groupes)

En 2017, un **nouveau contrôle** a été instauré à fin août en vue de contrôler les **jaunisses de la vigne** (bois noir et flavescence dorée - FD) dans des parcelles âgées de 4 à 10 ans, si possible sur des cépages exprimant de manière très nette les symptômes. Il s'est déroulé dans la totalité des groupes à l'exception de Fully, où une prospection particulière a été organisée en lien avec le foyer de FD découvert en 2016. Ce nouveau contrôle a permis d'identifier 66 ceps suspects, dont 34 ont été analysés « positifs au bois noir ». Les exploitants ont été informés des résultats et se sont engagés à arracher les ceps concernés.

Sur toute la saison, quatre à cinq **contrôles phytosanitaires** se sont déroulés dans les 28 groupes régionaux. Organisés par l'Office cantonal de la viticulture, ces contrôles se sont déroulés avec le soutien des six techniciens engagés par Vitival. Ils ont été effectués aux dates suivantes :

<u>Date</u>	<u>Stade</u>	<u>Thème</u>	<u>Qui</u>
19 au 27.04.17	E – F	Acariens (acariose, typhlodrome, ar. rouges), thrips...	28 groupes
9 au 21.06.17	J - K	Maladies (oïdium – mildiou)	28 groupes
6 au 13.07.17	L	Maladies (oïdium – mildiou)	28 groupes
26.07 au 4.08.17	L – M	Maladies (oïdium – mildiou)	5 groupes
28 au 31.08.17	M	Jaunisses de la vigne	27 groupes

Neuf **séances d'hiver**, dont deux en langue allemande, se sont déroulées du 7 au 22 février 2018 réunissant au total 281 membres (7 séances en français pour 229 membres, 2 séances en allemand pour 52 membres). Outre la rétrospective de l'année, l'Office cantonal de la viticulture a développé le thème de la flavescente dorée, des parasites émergents (seulement en français) et du plan d'action national visant à réduire les risques et à une utilisation durable des produits phytosanitaires.

Formation continue (cours reconnus pour le Certificat Vitiswiss)

La formation sur la **reconnaissance et la gestion des plantes exotiques envahissantes** a rencontré un magnifique succès, avec 51 participants. Dispensée par Y. Clavien du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage et F. Dessimoz du bureau d'étude Drosera, elle a parfaitement répondu aux attentes des participants, combinant les informations théoriques à des démonstrations pratiques d'élimination de l'Ailante. Les participants ont également pu se familiariser à la reconnaissance de deux nouvelles espèces de *Conyza* pour le Valais central : *C. bonariensis* et *C. sumatrensis*.

Un nouveau cours a été dispensé sur l'observation des adventices pour diagnostiquer l'état de notre sol viticole et y déceler d'éventuels déséquilibre « Plantes bio-indicatrices et diagnostic des sols ». Les participants ont exprimé le besoin de formations sur la détermination des plantes des espèces et sur la connaissance sols viticoles.

Nom du cours	Nombre de participants
Plantes bio-indicatrices et diagnostic des sols	9
Traitement alternatif de la vigne sans produits de synthèse	26
Reconnaissance et gestion des plantes exotiques envahissantes au vignoble valaisan (néophytes)	51
Les ravageurs de la vigne au débourrement	13
Stratégie de lutte contre l'oïdium de la vigne	11
Bois noir et flavescente dorée	Remplacé par un contrôle phytosanitaire
Construire et entretenir les murs en pierres sèches	19
Collaborer avec les abeilles sauvages	5
Total	134

Cours contrôleurs

Les cours pour les contrôleurs PER et/ou Certificat Vitiswiss ont eu lieu les 22 et 29 juin 2017 à Châteauneuf et à Salquenen. 25 membres Vitival ont participé à ces cours. Le contenu habituel a été complété par une présentation sur la législation visant à protéger les eaux de surface par Mme Decrausaz, de l'office des paiements directs.

Groupe d'intérêt en viticulture biologique -> Plateforme Orientation bio pour la viticulture valaisanne

Comme annoncé l'an dernier, une plateforme d'échange technique « Orientation bio » pour la viticulture valaisanne a été créée. Elle réunit 65 membres répartis en 6 groupes régionaux qui se sont rencontrés à 3-4

reprises pour des visites techniques sur le terrain durant la saison. Une séance plénière a aussi été organisée en novembre pour faire le bilan de l'année et préparer la nouvelle saison (aspects organisationnels).

Entretien du sol

Des semis de **Brome des toits ou de mélanges d'espèces peu concurrentielles** ont été réalisés en 2017 sur environ 1,3 ha. Les viticulteurs donnent actuellement leur préférence à l'enherbement spontané par rapport au semis. Un intérêt pour les engrais verts se manifeste également.

Exploitation durable des ressources naturelles : Projet VitiSol

Le Canton du Valais, à travers trois Services (Agriculture, Forêts cours d'eau et paysage et Environnement), a versé une contribution de CHF 60'286.- en 2017.

Voir le rapport du président et l'exposé de M. Eric Perruchoud.

Surfaces viticoles à biodiversité naturelle

En 2017, 26 exploitants nous ont adressé une demande de contribution pour les vignes à biodiversité, dont 6 le faisaient pour la 1^{re} fois. Sur 39 ha inscrits, 28 ha, soit 72%, a atteint le niveau de qualité écologique SPB 2 lors du contrôle de fin d'été. A fin 2017, 251 ha de vigne répondaient aux critères de vignes à biodiversité à haute valeur écologique (=qualité 2).

Soutien à la lutte par confusion sexuelle et suivi des vers de la grappe en Valais

La surface en confusion demeure inchangée. Additionnée de celle où la lutte contre les vers de la grappe n'est actuellement pas nécessaire, elle couvre environ 4'750 ha, soit 96% de la surface viticole cantonale.

Le Canton du Valais a versé en 2017 des contributions pour un montant total de 109'156.-.

Puisque aucun dépassement de seuil n'a été constaté en 1^{re} génération sur l'ensemble du canton, aucun traitement insecticide n'a été nécessaire dans les vignes protégées par confusion.

Pour la 5^e année consécutive, le groupement de Sion n'a pas installé de diffuseurs dans les vignes situées sur le coteau en rive droite du Rhône. L'absence de capture dans les pièges à phéromone et l'absence de tissage en 1^{re} génération ont confirmé que la lutte contre les vers de la grappe demeure inutile dans ce périmètre. Même constat pour la région sierroise, où le niveau de captures en 1^{re} génération reste inférieur au nombre qui justifierait une lutte contre ce ravageur (100 à 200 captures). A noter qu'aucun individu de *Cochylis* n'a été capturé dans le secteur.

Nombre de captures de papillons d'eudémis en 1^{re} génération dans la région sierroise

(moyenne de 7 pièges) :

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
37	52	62	49	37	2	7	52	13	22	41

A Varen, vignoble ne pratiquant pas la lutte par confusion, la pression est légèrement supérieure, sans toutefois nécessiter un traitement sur toute la surface. Sur quatre pièges contrôlés, un seul a capturé plus de 200 individus d'eudémis en 1^{re} génération (234), les autres demeurant largement inférieurs à 100. *Cochylis* s'est à nouveau montré très discret dans ce vignoble (captures maximum en 1^{re} génération pour cette espèce = 8).

Au vu des résultats obtenus dans les autres pièges du Haut-Valais (hors confusion), on peut affirmer que la lutte contre ce ravageur est inutile sur la plus grande partie du vignoble ne pratiquant pas la lutte par confusion. De manière générale, le vol de 2^e génération est demeuré extrêmement faible.

Essais de lutte par confusion contre la pyrale de la vigne

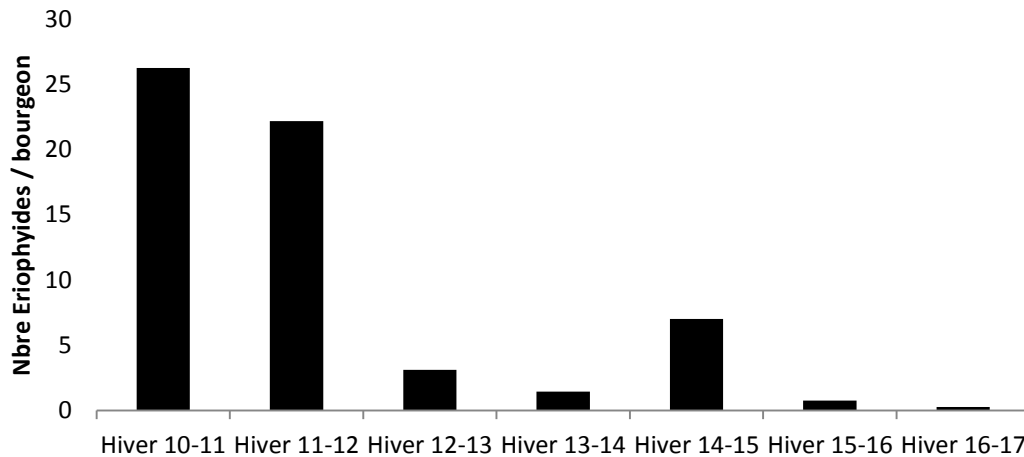
Des essais de lutte par confusion contre la pyrale de la vigne ont été mis en place dans deux vignobles à Ardon et Chamoson. La pose des diffuseurs à mi-juin a permis de réduire fortement le nombre de captures de papillons

dans les deux endroits. A titre d'exemple à Chamoson, le nombre de captures était de 44 individus dans le témoin, contre seulement 6 dans le périmètre de lutte. L'évaluation finale de la méthode sera réalisée en 2018, par le contrôle des chenilles de pyrale.

Des essais semblables avaient déjà montré une bonne efficacité de cette technique entre 2005 et 2008. Malheureusement le fabricant ne semble pas être intéressé à commercialiser le produit.

Suivi de parcelles sujettes à l'acariose

Les contrôles des populations hivernantes d'ériophyides ont été effectués dans 21 parcelles, dont la grande majorité est suivie depuis 2011 par l'Office de la viticulture et Agroscope. Bien que les populations dénombrées aient été les plus faibles depuis le début du suivi, certaines parcelles ont montré des blocages caractéristiques.

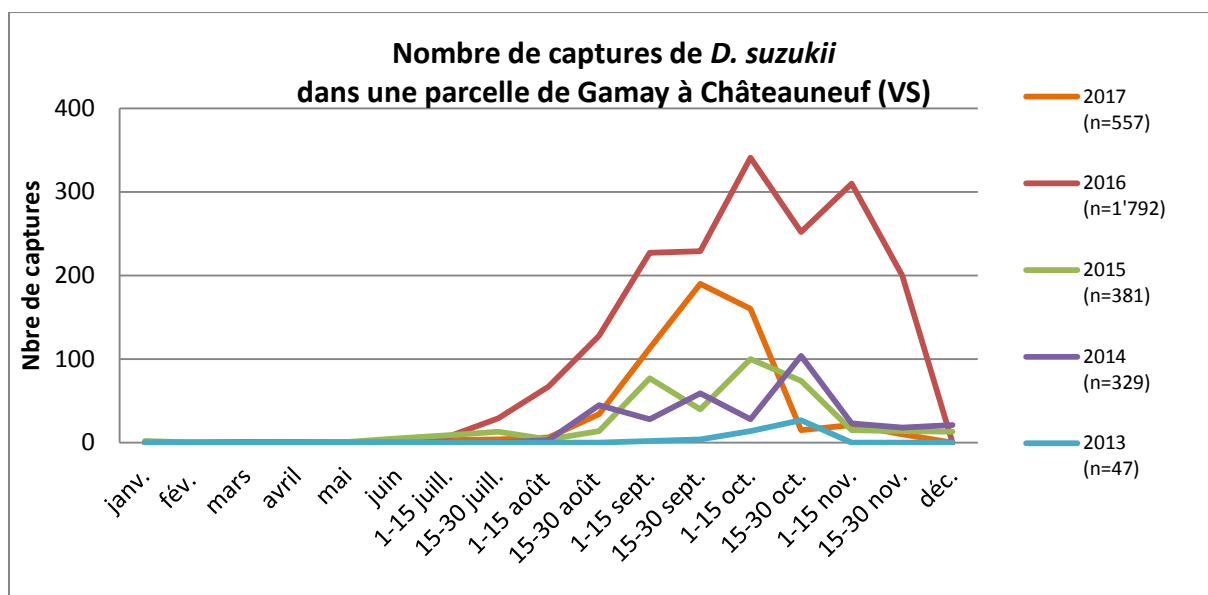


Moyenne du nombre d'ériophyides par bourgeon sur un panel de 18 à 21 parcelles.

Le suivi précis de deux parcelles durant 15 jours à la période du débourrement confirme la validité des données du modèle "Acariose" disponible sur www.agrometeo.ch. Celui-ci permet de positionner de manière optimale le traitement, au début de la migration des ériophyides sur la vigne.

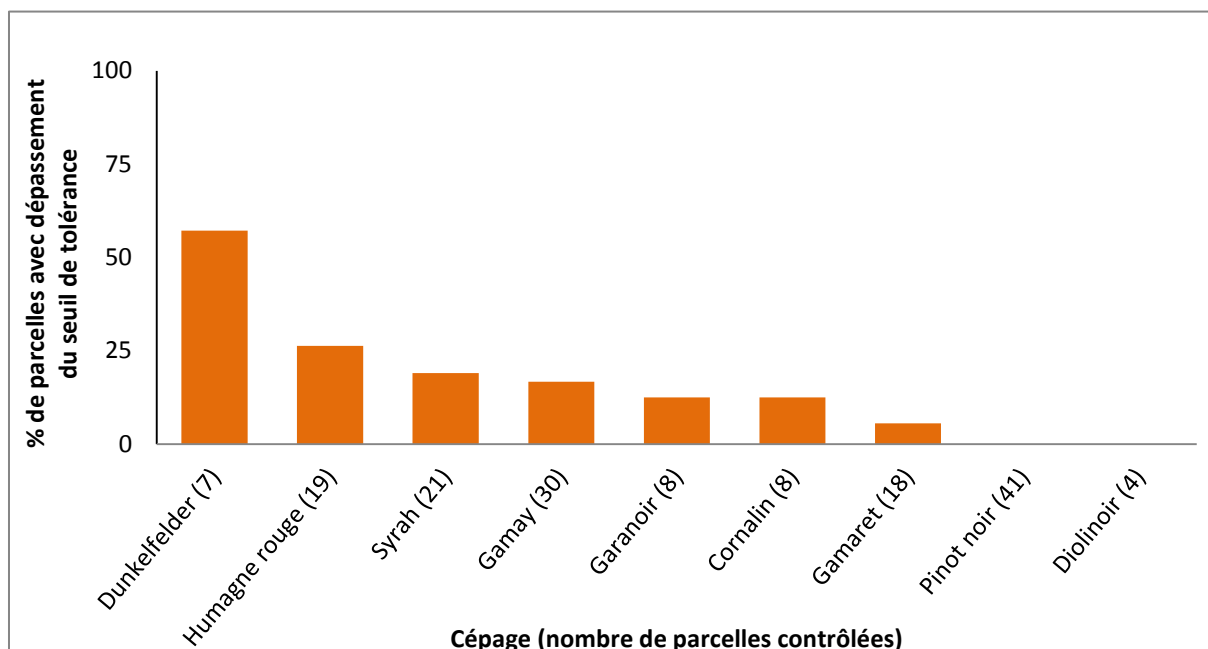
Drosophila suzukii

A la faveur de conditions climatiques plus sèches que la norme, le nombre de capture de *D. suzukii* dans le vignoble a fortement diminué par rapport à 2016, comme le témoigne la courbe de vol dans une parcelle de Gamay à Châteauneuf.



Comme en 2015 et 2016, la surveillance des pontes de *Drosophila suzukii* dans le vignoble n'aurait pas été possible sans l'engagement des chefs de groupes, que nous avons sollicités à plusieurs reprises pour organiser le prélèvement d'échantillons dans des parcelles sensibles. Cette collaboration nous a permis de contrôler au binoculaire 15'400 baies provenant de 180 parcelles « à risque » réparties dans tout le canton. Le seuil de tolérance a été atteint dans 11.6% desdites parcelles, sans pour autant que cela ne se soit accompagné de piqûre acétique.

L'attractivité et/ou la sensibilité variétale s'est confirmée en 2017 pour les cépages rouges Dunkelfelder, Humagne rouge, Syrah, Cornalin, Gamay, Garanoir et Gamaret. A l'inverse, le Pinot noir et le Diolinoir semblent peu attractifs pour *D. suzukii*, excepté dans des environnements particulièrement favorables à l'insecte (proximité de vergers, de forêts, parcelles peu ventilées...).



Sensibilité des cépages en fonction du pourcentage de baies avec pontes.

L'efficacité des méthodes de lutte n'a pu être démontrée que partiellement en raison de la faible à très faible pression du ravageur :

- L'efficacité des filets latéraux à mailles fines (env. 2 x 8 mm) a été confirmée par une nette diminution des captures de l'insecte adulte sous le filet. La diminution des pontes n'a par contre pas pu être vérifiée en raison de la trop faible pression.
- L'efficacité de la poudre de roche (Kaolin) et de la chaux (Nekagard 2) n'a pas pu être démontrée au vignoble, faute de pression suffisante du ravageur.

Les mesures prophylactiques réalisées à large échelle par les vigneronnes ont sans doute à nouveau contribué à l'excellent état sanitaire du raisin vendangé. Il sera important à l'avenir de poursuivre leur mise en œuvre rigoureuse.

Les viticulteurs ont été informés de nos observations via 10 communiqués phytosanitaires parus entre le 14.06.17 et 27.09.17 et également par le biais d'e-mail et de l'application InfoVS.

Flavescence dorée

La lutte obligatoire contre la Flavescence dorée a été mise en œuvre dans le vignoble de Fully. Elle vise l'éradication de ce foyer. Les principales mesures exécutées sont :

- arrachage des deux ceps atteints,
- traitement à l'eau chaude de 110'000 barbuës produites en 2016 sur la commune de Fully ,
- traitements insecticides appliqués sur une surface de 49 ha (périmètre de lutte et quelques parcelles « à risque particulier »),
- prospection systématique de 155 ha à Fully à la veille et après les vendanges,
- arrachage de 82 ceps symptomatiques découverts à Fully lors de la prospection (tous du Bois noir).

L'engagement des membres Vitival a rendu possible la réalisation de ces importantes tâches, notamment la prospection du vignoble, très gourmande en temps (4 heures/ha pour un vignoble aussi escarpé). La Commune, les responsables d'associations agricoles et la Confédération ont également collaboré de près à la mise en œuvre de ces mesures de lutte.

Dans les communiqués et lors des bilans techniques, l'importance du **passaport phytosanitaire ZP-d4** a été rappelée afin d'éviter l'introduction de la maladie dans un vignoble indemne.

La surveillance des ceps et du vecteur dans le reste du vignoble valaisan demeure plus que jamais nécessaire en vue de déceler rapidement un éventuel nouveau foyer et de connaître plus finement la distribution et le niveau de population du vecteur.

Autres engagements des viticulteurs

De nouveaux projets de **mise en réseau de surfaces de promotion de la biodiversité** dans le vignoble ont vu le jour en 2017. L'implication des vigneronnes varie au gré des projets et les incidences sur le vignoble seront diverses, selon les espèces cibles choisies et les mesures préconisées par les porteurs de projet.

Les membres Vitival peuvent toujours compter sur la collaboration précieuse d'Antoine Sierro pour des conseils d'aménagements écologiques dans ou aux alentours des parcelles.

De nombreux membres Vitival continuent de s'impliquer dans l'organisation de la **lutte par confusion** contre les vers de la grappe. Un nombre croissant de membres montre de l'intérêt pour les **programmes de traitement sans intrant de synthèse**, ainsi que pour une **diminution de l'utilisation des herbicides**.

Certains membres du groupe de Viège organisent toujours des visites de parcelles durant la saison, offrant ainsi une belle possibilité aux « Hobby Winzer » de se former.

Site internet

La Commission technique a poursuivi l'élaboration du site internet de Vitival, notamment pour les pages concernant la biodiversité.

II.3. Produits phytosanitaires et techniques d'application

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux viticulteurs nous ayant transmis leur programme de traitement et ayant répondu à l'enquête relative à *D. suzukii*.

Analyse de programmes de traitement et résultats d'enquêtes

L'analyse des programmes de traitement n'a pas pu être réalisée avant la publication de ce rapport. Les résultats seront présentés dans le rapport annuel de l'office cantonal de la viticulture.

Enquête *Drosophila suzukii* (78 exploitants, 692 ha)

- 13% des vigneron interrogés ont réalisé au-moins un traitement, soit 3 fois moins qu'en 2016, mais 2 fois plus qu'en 2015 ;
- 1% de la surface totale a été traité (8% en 2016, 0.1% en 2015 et 29% en 2014) ;
- 61% des surfaces traitées l'ont été avec du Kaolin et/ou autre poudre de roche, contre 38% avec des insecticides (essentiellement spinosad) ;
- 22% des vigneron ont mis localement des filets latéraux à mailles fines (généralement 2x8 mm), protégeant ainsi 0.7% de la surface totale (chiffres stables) ;
- le piégeage de masse a été mis en place par un seul des vigneron interrogés ;
- 51% des vigneron disent avoir effeuillé de manière plus intensive qu'avant 2015 ;
- des mesures d'hygiène spécifiques ont été entreprises par 25% des vigneron : parmi ces mesures, il convient de citer le dégrappage avant la véraison, l'élimination de la parcelle des grappes enlevées après véraison, ainsi que le maintien d'un enherbement court en phase de maturation du raisin.

Les vigneron interrogés disent avoir observé des traces de *D. suzukii* principalement sur Gamay (15%), Pinot noir (14%), Humagne rouge (13%) et Syrah (9%). Cet ordre corrobore nos observations de pontes dans les baies, excepté pour le Pinot noir, cépage dans lequel nous ne trouvons que très rarement des pontes.

Contrôle des appareils de traitement

Le contrôle de 72 appareils de traitement s'est déroulé du 10 au 28 avril 2017. La proportion d'appareils en tous points conformes aux exigences s'élève à 72% (59% en 2016, 73% en 2015, 64% en 2014). Les remarques les plus fréquemment émises sont :

- la graduation des manomètres n'était pas conforme aux directives de l'ASETA dans 13% des cas. En effet, celles-ci exigent une graduation par 0,5 bar en cas de pression de travail inférieure ou égale à 5 bars, ce qui est souvent le cas dans nos conditions ;
- les autres principaux manquements concernaient la graduation sur la bossette, l'anti-goutte, les buses et les filtres.

II.4. Exigences PER et Certificat Vitiswiss 2018

Exigences PER, Certificat Vitiswiss DD et Label Vinatura DD : Aucun changement par rapport à 2017

Les documents sont disponibles auprès le site de www.vitival.ch ou www.swisswine.ch sous Vitiswiss.

La Commission technique a réfléchi à de nouvelles exigences PER réalistes, liées aux règles d'utilisation des herbicides et aux consignes d'enherbement du vignoble. Elles serviront de base de discussion au niveau national et pourraient entrer en vigueur en 2019.